



**DEL N° D014/2025**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation :

26/03/2025

Date d'affichage :

26/03/2025

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	12
Pouvoirs :	1
Votants :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an 2025 le 10 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BROQUET, Maire,

<b>Présents :</b>		
BROQUET Jean-Noël	GARCIA ALVAREZ Christiane	BOURDON Philippe
PINOY Jacques	JOLY Denis	CHABANE-Michel
GÉNOS Cathy	VINCKIER Annick	CORREA-Emmanuel
BLOIS Olivier	COLLINET Patricia	MARIE Emilie
TAQUET Sabine	BENIT Marie-Agnès	COURTECUISSÉ Charles
<b>Absent(es) excusé(es) ayant donné(es) procuration :</b>		
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MARIE Emilie à Mme GENOS Cathy		
<b>Absent(es) excusé(es) :</b>		
<b>Absent(es) non excusé(es) :</b>		
Absent(s) : MM : CHABANE Michel, CORRÉA Emmanuel		
<b>Secrétaire de séance :</b>		
M. BOURDON Philippe		

**Objet : BUDGET PRIMITIF 2025.**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-1 et suivants,

**Vu** l'instruction comptable et budgétaire M57,

**Vu** l'article L5217-10-4 du CGCT qui précise que le projet de budget de la commune est préparé et présenté par le maire qui est tenu de le communiquer aux membres du conseil municipal avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget,

**Vu** la transmission du Budget Primitif 2025 et de la note brève et synthétique

**Vu** la délibération n°008/2025 du Conseil Municipal en date du 21 Mars 2025 portant approbation du Compte Financier Unique **2024**,

**Vu** la délibération n°009/2025 du Conseil Municipal en date du 21 Mars 2025 portant affectation du Résultat **2024**,

**Vu** l'avis favorable de la Commission des Finances émis sur le projet du Budget Primitif **2025**, en date du 04 Avril 2025,

**Et** sur proposition de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

**Propose :**

- D'étudier le projet de budget **2025** ainsi que la note établie par les services avec la collaboration de Mme GENOS Cathy, 2ème Adjointe aux finances.

Mme GENOS Cathy, 2ème Adjointe aux finances,

**Présente :**

- La note de présentation brève et synthétique du budget **2025**,
- Le budget **2025** qui est résumé dans le tableau ci-après :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	205 000,00	232 542,89
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	890 000,00	240 000,00
		(si solde négatif)	(si solde positif)
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	622 457,11
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	1 095 000,00	1 095 000,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 310 000,00	1 043 083,71
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
		(si déficit)	(si excédent)
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	266 916,29
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 310 000,00	1 310 000,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	2 405 000,00	2 405 000,00

Monsieur le Maire

**Demande :**

- Au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** la note de présentation brève et synthétique de l'exercice, le budget primitif **2025** et les crédits qui y sont inscrits,
- **Précise** que le budget de l'exercice **2025** a été établi en conformité avec la nomenclature M 57,
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame Valérie KRIEBUS, Responsable du SGC de Wallers après exercice du contrôle de légalité de la Sous-Préfecture de Valenciennes.

Fait les jours mois et an susdits

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

**Philippe BOURDON**



**J.N. BROQUET**

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 059-215905944-20250410-DEL0142025-BF



Commune de  
**THUN-SAINT-AMAND**

Note de  
Présentation  
Brève  
Et  
Synthétique  
Du  
Budget Primitif

De la commune de  
**THUN-SAINT-AMAND**

**Exercice 2025**

# SOMMAIRE

<b>PRÉAMBULE</b>	<b>P 03</b>
<b>La section de <b>Fonctionnement</b></b>	<b>P 04</b>
1. Généralités	P 04
2. Pour notre commune	P 04
3. Présentation par section	P 05
4. Les dépenses de fonctionnement	P 06
5. Les recettes de fonctionnement	P 07
<b>La section d'<b>Investissement</b></b>	<b>P 10</b>
1. Généralités	P 10
2. Présentation par section	P 10
3. Les dépenses d'investissement	P 11
4. Les recettes d'investissement	P 12
<b>La <b>Dette</b></b>	<b>P 13</b>
<b>Le <b>Personnel</b></b>	<b>P 14</b>
<b>Les <b>Ratios</b></b>	<b>P 15</b>

L'article L **2313-1** du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année de renouvellement du conseil municipal Un délai supplémentaire est accordé aux collectivités qui peuvent le voter jusqu'au 30 avril.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

L'article L. **1612-4** du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Le budget primitif **2025** a été réalisé avec les objectifs suivants :

- ➔ Stabiliser les taux d'imposition afin de ne pas accroître la pression fiscale ;
- ➔ Rechercher systématiquement les économies de gestion ;
- ➔ Maîtriser des dépenses de fonctionnement ;
- ➔ Conditionner l'engagement des investissements à l'obtention de subventions ;
- ➔ Poursuivre les efforts de stabilisation des charges de fonctionnement et la progression des produits de manière plus forte permettant d'afficher une capacité d'autofinancement brute plus satisfaisante.

## La section de **Fonctionnement**

### 1. Généralités

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

**La section de fonctionnement regroupe :**

- **Toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité** (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ;
- **Toutes les recettes que la collectivité peut percevoir** des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes, et éventuellement, des reprises sur provisions et amortissements que la collectivité a pu effectuer. Il s'agit notamment du produit des quatre grands impôts directs locaux, la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation générale de décentralisation (DGD).
- **L'excédent de recettes par rapport aux dépenses**, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus.

### 2. Pour notre commune

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, garderie, locations de salle...) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement de l'exercice **2025** représentent **1 310 000 €**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice **2025** représentent **1 310 000 €**.

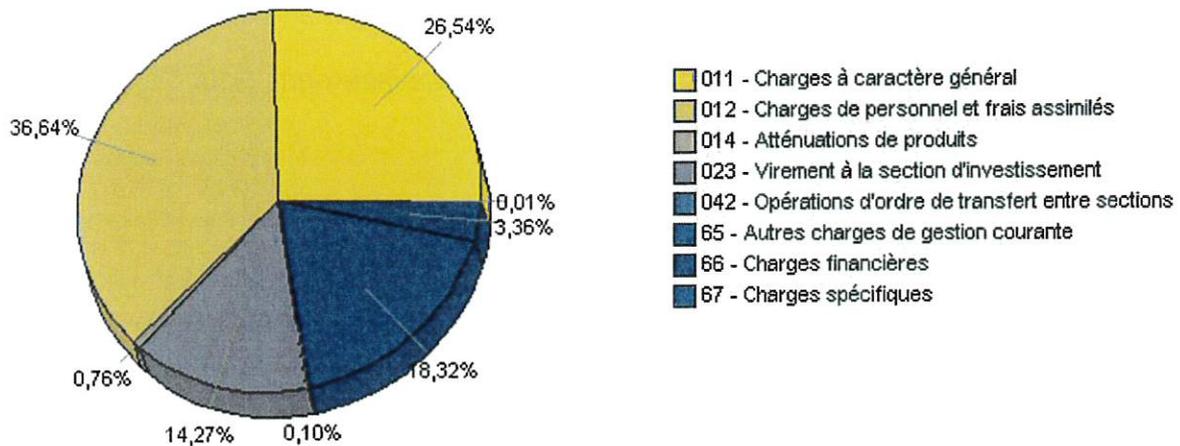
L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer, elle-même, ses projets d'investissement.

Le prélèvement effectué au profit de la section d'investissement pour l'exercice **2025** se monte à **186 900,00 €** contre **42 000,00 €** en **2024**.

### 3. Présentation par section

Chap.	Libellé	Total	Chap.	Libellé	Total
11	Charge à caractère général	347 700,00 €	13	Atténuations de charges	2 000,00 €
12	Charges de personnel	480 000,00 €	70	Produits des services	47 020,00 €
014	Atténuations de produits	10 000,00 €	73	Impôts et taxes sauf 731	360 000,00 €
			731	Fiscalité locale	496 349,00 €
65	Autres charges de gestion courantes	240 000,00 €	74	Dotations et participations	129 631,00 €
			75	Autres produits de gestion courante	6 783,71 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 077 700,00 €</b>	<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 041 783,71 €</b>
66	Charges financières	44 000,00 €	76	Produits Financiers	- €
67	Charges exceptionnelles	100,00 €	77	Produits Exceptionnels	- €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	- €	78	Reprise sur Provisions semi-budgétaires	- €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 121 800,00 €</b>	<b>Total des recettes de réelles de Fonctionnement</b>		<b>1 041 783,71 €</b>
023	Virement à la section de fonctionnement	186 900,00 €	42	Opérations ordre entre section	1 300,00 €
042	Opérations ordre entre sections	1 300,00 €	43	Opérations ordre intérieures section	- €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>188 200,00 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 300,00 €</b>
			<b>R002 RÉSULTAT REPORTE</b>		<b>266 916,29 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 310 000,00 €</b>			<b>1 310 000,00 €</b>

#### 4. Les dépenses de fonctionnement



##### Les charges à caractère général (chapitre 011) :

Pour un montant estimé à **347 700,00 €**, se composent principalement : des combustibles, de l'entretien et réparation divers, des carburants, de l'alimentation, de la maintenance, de la location de matériel, des dépenses relatives aux fêtes et cérémonies...

##### Les charges de personnel (chapitre 012) :

Des charges de personnel et frais assimilés pour un montant estimé à **480 000,00€**

##### Les atténuations de produits (chapitre 014) :

Recettes touchées par la commune qui doivent être reversées à d'autres organismes. Montant estimé à **10 000,00 €**.

##### Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) :

Ce chapitre comprend notamment, les indemnités, les frais de mission, de formation et de représentation des élus, les subventions aux associations, les contributions pour un montant estimé à **240 000,00 €**.

**Montant total des dépenses de gestion courante 2025 : 1 077 700,00 €**

**Les charges financières (chapitre 66) : 44 000,00 €**

Frais financiers de la dette et ligne de trésorerie. Deux emprunts sont en cours.

**Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : 100,00 €**

**Montant total des dépenses réelles de fonctionnement 2025 : 1 121 800,00 €**

**Mouvements d'ordres (chapitres 023 et 042) :**

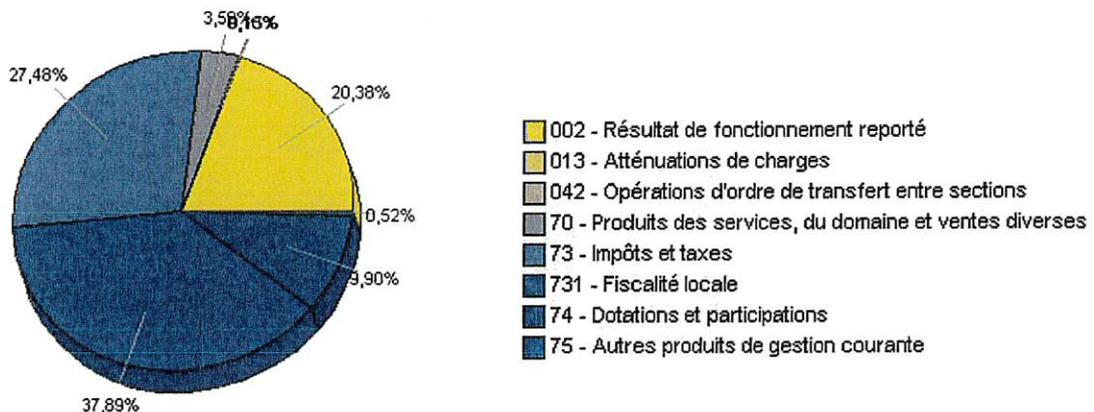
Les opérations d'ordre ne donnent pas lieu à encaissement ou décaissement contrairement aux opérations réelles. Elles font néanmoins l'objet d'inscriptions budgétaires.

Le virement à la section d'investissement pour **186 900,00 € (023)**,  
Les amortissements et provisions pour **1 300,00 € (042)**,

**Montant total des dépenses d'ordres de fonctionnement 2025 : 188 200,00 €**

**Montant total des dépenses 2025 : 1 310 000,00 €**

## 5. Les recettes de fonctionnement

**Atténuations de charges (chapitre 013) :**

Ce chapitre correspond aux dépenses réalisées par la Commune qui doivent être réduites, ex : remboursement des indemnités journalières de la sécurité sociale, remboursement des frais de personnel du budget annexe...

Montant estimé à **2 000,00 €**.

**Produits des services du domaine et ventes diverses (chapitre 70) :**

Concerne les prestations de service aux habitants : Concessions, cantine scolaire, ACM ...

Montant estimé à **47 020,00 €**.

Les impôts et taxes (chapitre 73 : **360 000,00 €** et 731 : **496 349,00 €**) :  
 montant estimé cumulé à **856 349,00 €**.

Ces chapitres sont constitués des recettes issues de la fiscalité et sont de nouveaux chapitres **73** et **731** dans la **M57** issue du chapitre **73** dans la **M14** :

- **La fiscalité directe** : Taxe d'Habitation, Foncier Bâti, Foncier Non Bâti, Contribution Economique Territoriale, la REOM ou TEOM pour les déchets...
- **La fiscalité indirecte** : taxe sur l'électricité, taxe sur la publicité, taxe de séjour, le versement transport, les droits de mutation et publicité foncière...

**Ce sont les premiers postes de recette.**

L'équipe municipale **maintient** pour **2025** les taux de fiscalité de **2024**.

- **45.98 %** pour la Taxe Foncière Bâtie,
- **76.80 %** pour la Taxe Foncière Non Bâtie
- **22.60 %** pour la Taxe d'Habitation pour les résidences secondaires.

Nature de Taxes	Bases impôts 2025	2025	
		Taux votés	Produits correspondants
Taxe foncière bâtie	723 000.00 €	45.98%	332 435.00 €
Taxe foncière non bâtie	26 800.00 €	76.80%	20 582.00 €
Taxe d'Habitation	16 700.00 €	22.60%	3 774.00 €
<b>TOTAL</b>			<b>356 791.00 €</b>

- Produit attendu de la fiscalité : **356 791,00 €**
- Total des allocations compensatrices : **1 926,00 €**
- Total du versement du FNGIR : **0.00 €**
- Total du versement de coefficient correcteur : **114 558,00 €**

Soit au :

- 73111 Impôts directs locaux : **471 349,00 €**
- 74833 Etat compensation Taxe foncières : **1 926,00 €**
- 73141 Taxe sur l'électricité collecté par le SIDEHAV montant : **20 923,75 €**
- 73211 Dotation de compensation versée par la CAPH : **191 327,00 €**
- 73212 Dotation de solidarité communautaire versée par la CAPH + BOOSTER Investissement : **148 043,00 €**
- 73221 Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales : **20 973,00 €**

## Dotations, subventions et participations (chapitre 74) :

Dotations versées par l'Etat (Dotation Générale de Fonctionnement, Dotation de Solidarité Rurale).

74111 – Dotation Forfaitaire des communes	: 72 037,00 €
741121 – DSR des communes	: 19 977,00 €
742- Dotation aux élus locaux	: 255,00 €
744 – FCTVA	: 4000,00 €
74718 – Autres Participation de l'état (notamment le remboursement contrats aidés)	: 20 936,00 €
7478 – Participation Autres Organismes (caf - ACM)	: 10 500,00 €
74833 Etat compensation Taxe foncières	: 1 926,00 €

Montant total estimé à **129 631,00 €**.

À noter depuis 2023, la commune ne percevra plus d'attribution du fonds départemental de TP.

## Autres produits de gestion courante (chapitre 75) :

Ce chapitre reprend notamment les revenus de location des salles.

Montant total estimé à **6 783,71 €**.

## Produits exceptionnels (chapitre 77) :

Le chapitre 77 concerne principalement les prévisions de remboursement de sinistre et les libéralités reçues.

Montant total estimé à **0,00 €**.

## Mouvements d'ordres (chapitre 042) :

Les opérations d'ordre ne donnent pas lieu à encaissement ou décaissement contrairement aux opérations réelles. Elles font néanmoins l'objet d'inscriptions budgétaires.

La neutralisation des amortissements pour **1 300,00 € (042)**,

Montant de **1 300,00 €**.

Excédent reporté (002) :

Pour un montant de **266 916,29 €**.

# La section d'investissement

## 1. Généralités

La section d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

La section d'investissement comporte :

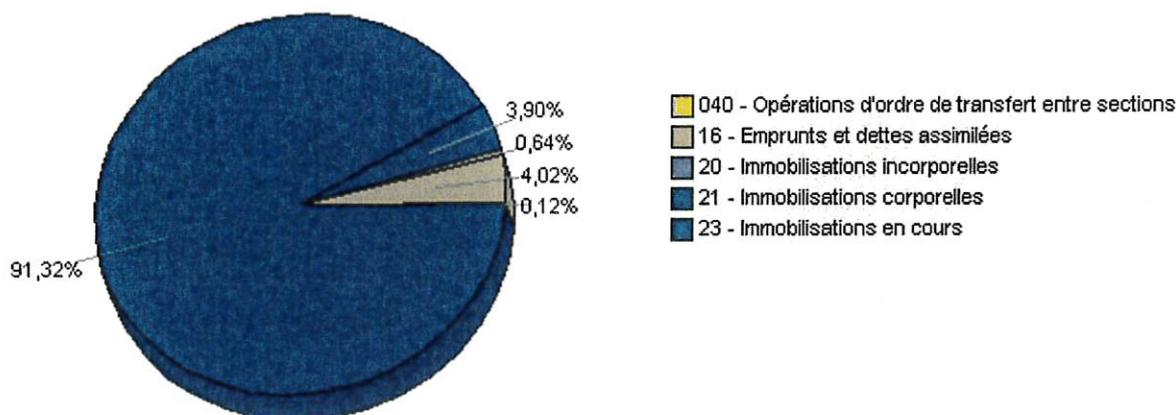
- **En dépenses** : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...) ;
- **En recettes** : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

La section d'investissement, est par nature, celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

## 2. Présentation par section

Chap.	Libellé	Total	Chap.	Libellé	Total
20	Immobilisations incorporelles	7 000,00 €	13	Subventions d'investissement	240 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	42 700,00 €	<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>240 000,00 €</b>
23	Immobilisations en cours	1 000 000,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	16 800,00 €
			1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	27542,89 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1049 700,00 €</b>	<b>Total des recettes financières</b>		<b>44 542,89 €</b>
16	Emprunts et dettes	44 000,00 €	<b>Total des recettes réelles</b>		<b>284 342,69 €</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>44 000,00 €</b>	21	Virement de la sec. Fonctionnement	186 900,00 €
040	Opérations ordre entre section	1 300,00 €	040	Opérations ordre entre section	1 300,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>1 300,00 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>188 200,00 €</b>
			R001		622 457,11 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 095 000,00 €</b>			<b>1 095 000,00 €</b>

### 3. Les dépenses d'investissement



Correspondent :

A toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de notre collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux, soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Le montant total des dépenses d'équipement prévues est de **1 049 700,00 €** dont **890 000,00 €** de dépenses 2024 engagées, mais non mandatées.

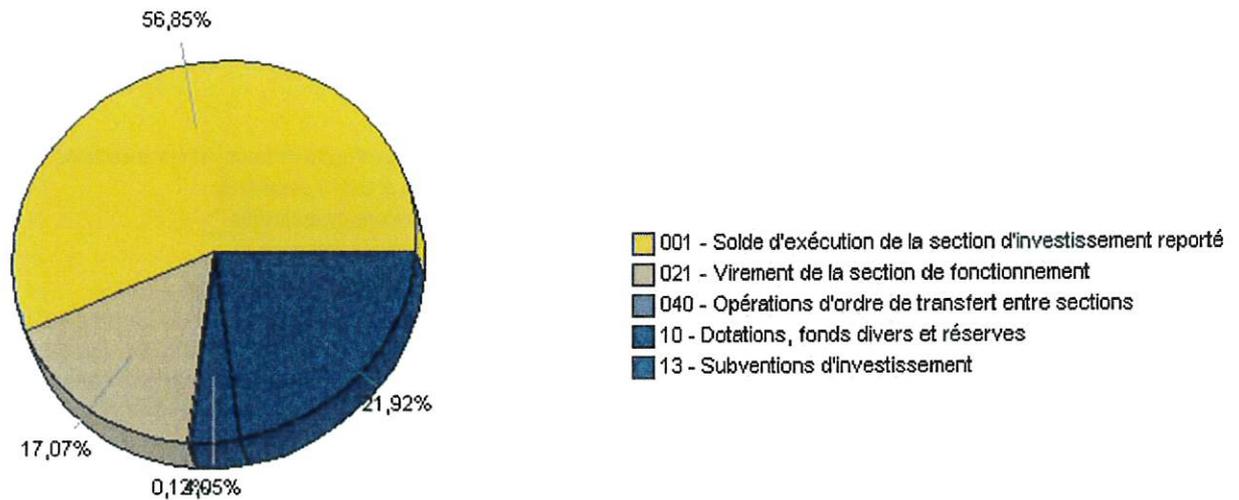
Le budget 2025 prévoit, pour les plus gros travaux : La rénovation de la salle des fêtes et de du parking, la réfection des bâtiments publics (mairie et groupe scolaire), la rénovation extérieure du site de la mairie.

Le remboursement du capital de la dette pour **44 000,00 €**

La neutralisation des amortissements de subventions pour **1300,00 €**.

Soit un total de dépenses de **1 095 000,00 €**.

#### 4. Les recettes d'investissement



Les recettes d'investissement sont constituées :

- Du FCTVA sur les dépenses d'investissement pour **16 800,00 €** ;
- De l'excédent de fonctionnements capitalisés pour **27 542,89 €** ;
- De l'amortissement pour **1 300,00 €** ;
- Du virement de la section de fonctionnement pour **186 900,00 €**.
- Des restes à réaliser N-1 pour **240 000,00 €**
- 001 report du solde positif reporté pour **622 457,11 €**.

Soit un total de recette de **1095 000,00 €**.

La dette est composée du montant des intérêts des emprunts (dépenses réelles du compte 661) qui constituent une des charges de la section fonctionnement, et du montant du remboursement du capital qui figure parmi les dépenses indirectes d'investissement.

L'addition de ces deux montants calculés hors gestion active de la dette permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

La dette de la commune est composée de 2 emprunts.

A date du **31 Décembre 2024**, la dette de la commune est de **831 212,77 €** répartis en 2 emprunts souscrits auprès de 2 prêteurs. La durée résiduelle de la dette est de 14 ans 4 mois.

L'emprunt ayant la maturité la plus longue arrive à maturité en juillet **2038**.

Les 2 emprunts de la commune sont à taux fixes, plus élevés que les conditions actuelles de marché et présentent une pénalité de sortie de forme actuarielle.

Il est impossible de réaliser une économie de frais en réaménageant ces emprunts. Pour atteindre l'objectif de baisse d'annuités, la commune n'a pas d'autre choix que de rallonger la durée des emprunts.

Cette stratégie de rallongement est une solution qui aurait engendré un surcoût final d'environ **124 000 €** pour une baisse de ses annuités sur la mandature de **75 000 €**.

Cette solution n'a pas été retenue.

Le total des dépenses pour l'exercice **2025** :

- En fonctionnement article 6611 : **44 000,00 €** ;
- En investissement article 1641 : **44 000,00 €**.

## Le Personnel

Les effectifs de la commune au 01 Janvier 2025 se composent de la manière suivante :

Fonctionnaires titulaires :

**Filière administrative :**

- Un attaché territorial,
- Un adjoint administratif principal de 1<sup>er</sup> Classe,
- Un adjoint administratif.

**Filière Technique :**

- Deux adjoints techniques temps pleins et un adjoint technique à 20/35<sup>ème</sup>.

**Filière Médico-sociale :**

- Une ATSEM 2<sup>ème</sup> Classe.

**Filière animation :**

- Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> Classe.

Auxiliaires :

- **Cinq contrats PEC :**

- 1 en renfort au service technique,
- 4 en intervention dans les écoles.

- Agents pour les ACM de Février, Avril, Juillet et Octobre en contrat CEE.

Le total des dépenses estimé pour l'exercice 2025 relatif aux frais de personnel se monte à **480 000,00 €**.

## Les Ratios

Les ratios repris ci-dessous sont extraits du budget de la commune :

Informations financières - ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	988,37
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	917,87
3	Dépenses d'équipement brut / population	924,85
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	85,73
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	42,79 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	111,90 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	100,76 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-7,68 %

Thun-Saint-Amand, le 10/04/2025



Le Maire

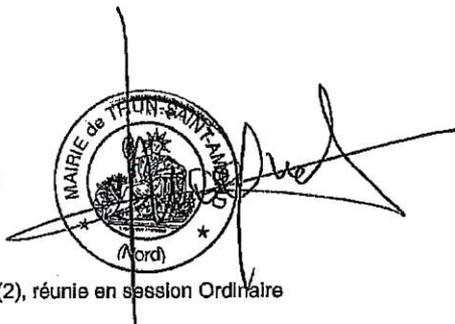
**Jean-Noël BROQUET**

**V – ARRETE ET SIGNATURES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 15  
 Nombre de membres présents : 12  
 Nombre de suffrages exprimés : 13  
 VOTES :  
 Pour : 13  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 26/03/2025

Présenté par Le M. BROQUET Jean Noël (1),  
 A Thun-Saint-Amand, le 10/04/2025



Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session Ordinaire  
 A Thun-Saint-Amand, le 10/04/2025  
 Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

BENIT MARIE AGNES	
BLOIS OLIVIER	
BOURDON PHILIPPE	
BROQUET JEAN-NOEL	
CHABANE MICHEL	
COLLINET PATRICIA	
CORREA EMMANUEL	
COURTECUISSSE CHARLES	
GARCIA ALVAREZ CHRISTIANE	
GENOS BLASZCZYNSKI CATHY	
JOLY DENIS	
MARIE EMILIE	
PINOY JACQUES	
TAQUET SABINE	
VINCKIER ANNICK	

Certifié exécutoire par Le M. BROQUET Jean Noël (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le  
 A Thun-Saint-Amand, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».  
 (2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...  
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DEL0142025**  
 Objet : **DEL 014/2025 : BUDGET PRIMITIF 2025.**  
 Type de transaction : Transmission d'actes  
 Date de la décision : 2025-04-10 00:00:00+02  
 Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers  
 Documents papiers complémentaires : NON  
 Classification matières/sous-matières : 7.1 - Decisions budgetaires  
 Identifiant unique : 059-215905944-20250410-DEL0142025-BF  
 URL d'archivage : Non définie  
 Notification : Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-215905944-20250410-DEL0142025-BF-1-1_0.xml	text/xml	1.2 Ko
<b>Document principal (Document budgétaire)</b> Nom original : DOCBUDG_21590594400017_059512_BP_2025_14042025000000.xml Nom métier : 99_BU-059-215905944-20250410-DEL0142025-BF-1-1_1.xml	text/xml	71.5 Ko
<b>Annexe (Délibération)</b> Nom original : DEL142025.pdf Nom métier : 70_DE-059-215905944-20250410-DEL0142025-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	763.4 Ko
<b>Document principal (Document budgétaire)</b> Nom original : DEL142025 NOTE DE PRESENTATION BP2025.pdf Nom métier : 99_BU-059-215905944-20250410-DEL0142025-BF-1-1_3.pdf	application/pdf	3.9 Mo
<b>Document principal (Document budgétaire)</b> Nom original : DEL 0142025 ANNEXE PAGE DES SIGNATURES.pdf Nom métier : 99_BU-059-215905944-20250410-DEL0142025-BF-1-1_4.pdf	application/pdf	43.3 Ko

## Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 avril 2025 à 14h30min42s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 avril 2025 à 14h30min48s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 avril 2025 à 14h30min50s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 avril 2025 à 14h31min44s	Reçu par le MI le 2025-04-14